



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 7 décembre 2018

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 6 décembre 2018**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 6 décembre 2018, a décidé :

Préavis 7/18 Budget 2019

D'adopter le budget pour l'année 2019, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 1'694'718.95

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours ouvrables, soit jusqu'au jeudi 20 décembre 2018 inclusivement.

En outre, le Conseil communal a enregistré le dépôt des préavis :

Préavis 9/18 Demande de crédit pour l'obtention d'un permis de construire sur la parcelle n° 15 (centre du village)

Commission : Mmes N. Marazzi, C. Monneron et G. Tredanari et MM P. Luthi et T. Nguyen

Préavis 10/18 Demande d'un crédit de construction pour la Maison Rossier

Commission : Mmes K. Barraud, A. Garraux, M.-C. Matamby-Rey et A.-E Vogel, MM M. Clottu, P. Gloor et P. Ruchat

Pris en considération le postulat C. de Titta et décidé de le renvoyer pour étude à la Municipalité

Ainsi que nommé deux suppléants à la PRM :

Il s'agit de MM S. Kazandjian et T. Nguyen

Prochaine séance : le 21 février 2019 à 20 h à l'Aula

Le Président

Jérôme Scherer

La Secrétaire

Claude de Titta

